

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du jeudi 17 juin 2010

L'an deux mille dix, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 09 juin 2010,, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ROUSSEL, Maire, jeudi 17 juin 2010.

PRESENTS : Messieurs François ROUSSEL, Serge FAURE, Gérard GOURAUD Gérard PEGORIE, Mesdames Jeannine FRENTZEL, Michèle LE GUEN, Paulette SICRE DOYOTTE, Messieurs Frédéric BESSE, Jacques LARGE, André MALBEC, Fabien MESPOULEDE, Roger PETIT, Mesdames Hafida CRAMPE, Géraldine JAHAN, Nathalie LAFON, Jeannine VALADE,

ABSENTS et EXCUSES : Mesdames Valérie BARNERIAS, Laurence BASTIDE, Arlette BELLINA, Mademoiselle Dorothée RONTEIX, Messieurs Thomas CAMBOU, Jean Claude COUDERT. Jean Philippe REMY

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Gérard PEGORIE a été élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

Affaires financières

- I. Vote du Budget 2010 pour la zone artisanale de la Jaubertie Nord
- II. Décision modificative – ouverture de crédits supplémentaires – Budget principal
- III. Vote des subventions aux clubs et associations de Neuvic
- IV Revalorisation des tarifs publics : restaurant des enfants, accueils de loisirs, études surveillées
- V Tarification des transports scolaires
- VI Instauration d'un règlement de mise à disposition de matériel pour les associations

Personnel communal

- VI Créations d'emplois saisonniers

Travaux

- VII Avancements des chantiers (assainissement ; bibliothèque, base de loisirs avenant au contrat d'affermage camping)
- VIII Avancement des projets :
 - a) Aménagement des abords de l'école maternelle,
 - b) Aménagement des circulations et stationnements au stade,
 - c) Zone d'activité de la Jaubertie
 - d) Petit Patrimoine

- IX Présentation de la première esquisse du projet de réorganisation des locaux de la mairie

Acquisition de terrains

- X Examen projet d'acquisition du terrain Quagliara situé au carrefour de la rue Majoral Fournier et de la voirie de contournement

Questions diverses

- XI Le point sur le contrat de revitalisation Marbot
- XII Présentation rapport annuel du délégataire – service assainissement

0-

I – Vote du Budget 2010 pour la zone artisanale de la Jaubertie Nord

	Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
	Opérations de l'Exercice	Cumul Section	Opérations de l'Exercice	Cumul Section
Dépenses	2 004 654	2 004 654	1 337 327	1 337 327
Recettes	2 004 654	2 004 654	1 337 327	1 337 327

lequel est approuvé à l'unanimité.

II – Décision modificative – ouverture de crédits supplémentaires – Budget principal

Le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à une ouverture de crédits supplémentaires afin de permettre les écritures de prise en charge de la TVA sur les travaux réalisés au camping ;

Le conseil municipal décide sur l'exercice 2010 de procéder aux écritures suivantes en section d'investissement :

Chapitre - Articles	dépenses	recettes
041 – Article 2762 – créances sur transfert	+ 1251,00 €	
041 – Article 2313 – constructions		+ 1251,00 €
Total	+ 1251,00 €	+ 1251,00 €

III – Vote des subventions aux clubs et associations de Neuvic

Le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit la répartition des contributions aux organismes de regroupement et des subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé

Article	Libelle Compte	Prévision Budget 2010
6554	Contribution aux organismes de regroupement	47 000,00 E
	Synd.de transport scolaire de Neuvic	32 000,00 E
	Syndicat DFCI	1 000,00 E
	Syndicat Intercom. Action Sociale	8 500,00 E
	Syndicat Vallée du Salembre	1 800,00 E
	Syndicat Vallée du Vern	1 000,00 E
	Union des Maires	700,00 E
	Mission Locale du Ribéracois	2 000,00 E
6574	Subventions de fonctionnement organismes de droit privé	75 943,00 E
	Sub. de fonct. aux associations de Neuvic	68344,00 E
	ACPG-Anciens d'Algérie	595,00 E
	Amicale laïque Les Lébérours	610,00 E
	Amicale personnel Centre Détention	153,00 E
	ANACE	1677,00 E
	ASCSN/Environnement	763,00 E
	Ass. Musicale de la Vallée de l'Isle	1485,00 E
	Asso. Interm. 2 Vallées	763,00 E
	Asso.socio-culturelle c.détention	150,00 E
	Asso. socio-culturelle C. Détention	150,00 E
	Association les Frelons (Collège)	351,00 E
	<i>Subv exceptionnelle champ course d'orientation</i>	200,00 E
	Ecole élémentaire	2 000,00 E
	<i>compensation demi-pension classe verte</i>	400,00 E
	Ateliers neuvicois	610,00 E
	Banda "Los Companeros"	300,00 E
	Boule neuvicoise	153,00 E
	Chorale Amitié Neuvicoise	153,00 E
	Club Trait d'union	300,00 E
	Ciné Photo Club	214,00 E
	Club de badminton	200,00 E
	Colombophilie	92,00 E
	Comité de jumelage - Anglais	397,00 E
	Comité de jumelage Ste Béatrix	400,00 E
	Association Neuvic Gare	229,00 E
	Comité des Fêtes - Subvention poste FONJEP	12 000,00 E
	Déportés des camps nazis	153,00 E
	Donneurs de sang	153,00 E
	Foyer socio-éducatif Collège	671,00 E
	Gym volontaire	400,00 E

	TD aux devoirs	300,00 E
	JUDO Club Neuvicois	458,00 E
	Mutilés du travail	250,00 E
	Secours catholique	800,00 E
	Association Arc En Ciel	300,00 E
	Société de chasse	382,00 E
	Société de pêche	382,00 E
	<i>subvention exceptionnelle</i>	1 000,00 E
	USN Basket	2 000,00 E
	USN Football	5 000,00 E
	USN Rugby	5 000,00 E
	Ecole de Rugby	5 000,00 E
	Subvention exceptionnelle club rugby	10 000,00 E
	USN Canoë Kayak	1 000,00 E
	<i>subvention exceptionnelle PROMOTION DU TERRITOIRE</i>	800,00E
	<i>subvention exceptionnelle ACCESSIBILITE A TOUT PUBLIC</i>	800,00E
	Amicale du personnel de la commune de Neuvic	9 000,00 E
	Les Amis de la Saint Jean - Villeverneix	150,00 E
6574-1	Autres sub de fonct. aux associations	7599,00€
	Asso. La Croix d'Or	77,00 E
	Foyer socio éducatif collège de St Astier	90,00 E
	Collège de Saint Astier	50,00 E
	Maison familiale Ribérac - Vanxains	150,00 E
	Collège Anne Franck Périgueux	50,00 E
	Prévention Routière	122,00 E
	SPA - Société protectrice des animaux	2 700,00 E
	Ecole Saint Jean de Périgueux	150,00 E
	Association PAULINE Femme Centrafricaine (exceptionnelle)	150,00 E
	Centre culturel La Fabrique - festival de la vallée et ciné passion	2 000,00 E
	Association Alzheimer - Bergerac (6 mois d'activité sur Neuvic)	150,00 E
	Amicale Laïque de Saint Léon sur l'Isle - section danse	1 260,00 E
	Savate club de la Double	150,00 E
	Comice central de la Double	500,00 E

et décide de procéder aux virements de crédits suivants

Article	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6574 – Subvention de fonctionnement organismes de droit privé	943.00 €	
6554 – Contribution aux organismes de regroupement	7 000.00 €	
6232 – Fêtes et cérémonies		7 943.00 €
Total	7 943.00 €	7 943.00 €

IV – Revalorisation des tarifs publics : restaurant des enfants, accueils de loisirs, études surveillées

Le Conseil Municipal décide de revaloriser les tarifs publics communaux ainsi qu'il suit à compter du **1^{er} septembre 2010** .

<u>DESIGNATION</u>		<u>Tarifs €</u>
ETUDES SURVEILLEES	L'heure d'étude surveillée	1.65
REPAS AU	Enfants de l'Ecole Maternelle : carte mensuelle	30.75
	« repas exceptionnel	2.60
	« remboursement repas non pris	2.45

RESTAURANT DES ENFANTS	Enfants de l'Ecole Primaire : carte mensuelle	36.90
	« repas exceptionnel	3.10
	« remboursement de repas non pris	2.95
	Enseignants et personnel de service	4.80
CENTRE de LOISIRS	Jours de vacance et le mercredi : journée complète	14.15
	« demi-journée avec repas	8.80
	« demi-journée sans repas	5.95
	Périscolaire	3.30

V - Tarification des transports scolaires

La participation de la commune de Neuvic au Syndicat intercommunal de transports scolaires s'élève à la somme de 31 975 € pour l'année scolaire 2009-2010. La commune paie une contribution à hauteur de :

- 61 € par élève et par an pour les enfants des cycles élémentaire et maternel dont le domicile est situé à plus de 3km des écoles
- 122 € par élève et par an pour les enfants des cycles élémentaire et maternel dont le domicile est situé à moins de 3km des écoles
- 138 € par élève et par an pour les enfants des cycles secondaires

Il se trouve que la commune paie pour chaque enfant inscrit, qu'il utilise ou non le service. Il est également constaté que bon nombre de parents inscrivent leur enfant tout simplement pour le cas où leur enfant serait ponctuellement amené à utiliser le service de transport.

C'est pourquoi, afin de limiter ces inscriptions aléatoires qui ont un coût conséquent pour la commune, le conseil municipal, décide de demander aux familles un droit d'inscription au service de transport scolaire de Neuvic, fixé comme indiqué ci-dessus, soit :

- 40 € par an, pour un enfant
- 20 € par an, à partir du 2^{ème} enfant du foyer utilisateur du service.

Dans le cas d'une inscription en cours d'année le droit d'inscription sera proratisé en fonction du nombre de mois entiers restant à courir jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Dans le cas d'une interruption en cours d'année, le remboursement au prorata du nombre de mois complets restant à courir jusqu'à la fin de l'année scolaire sera effectué uniquement dans le cas d'un changement de domicile dûment justifié.

VI - Instauration d'un règlement de mise à disposition de matériel pour les associations

Le Maire, indique qu'il y aurait lieu dans le cadre de la mise à disposition de la salle de planèze au profit de particuliers, d'associations, d'entreprises, organismes ou regroupements, d'établir un règlement intérieur qui définisse les conditions de son utilisation.

Aussi, le conseil municipal,

Vu :

- les dispositions générales qui précisent notamment que le demandeur doit se conformer aux prescriptions contenues dans le règlement intérieur,
- les conditions de mises à disposition des salles par rapport à la remise des clés, les états des lieux.
- l'assurance à fournir en bonne et due forme garantissant les lieux de tous les risques de pertes, vols, détériorations.

- les modalités financières prévues en matière de perception des tarifs de location et de caution à verser.
- les conditions de résiliation par la Municipalité ou par le demandeur.
- l'engagement de l'utilisateur dès la connaissance du règlement à la réservation.

après en avoir délibéré, **ADOpte**, le projet de règlement intérieur, tel qu'annexé à la présente délibération.

Parasols forain : mise à disposition sous caution.

Le Conseil Municipal, décide que le prêt des parasols forain aux clubs et associations ou autres personnes, sera conditionné par la remise d'un chèque de caution d'un montant forfaitaire de 200€, quel que soit le nombre de parasols prêtés.

VII - Créations d'emplois saisonniers

Il y a lieu de prévoir comme chaque année, la création d'emplois temporaires non titulaires afin de pourvoir au remplacement du personnel titulaire durant leurs congés annuels et également afin d'assurer le fonctionnement des services à caractère saisonniers tel que la Piscine.

Aussi, le conseil municipal décide **de créer** pour la période du **3 juillet au 15 septembre 2010**,

- ◆ **CINQ** postes d'Adjoint technique 2^{ème} classe, aux services techniques,
- ◆ **TROIS** postes d'Adjoint technique 2^{ème} classe à la piscine municipale,

et de rémunérer les agents nommés à ces postes sur la base de l'indice de début d'échelle 3 au prorata du nombre d'heures de travail effectué.

VIII - Avancements des chantiers (assainissement, bibliothèque, base de loisirs)

a) Assainissement

Cette nouvelle tranche d'assainissement est maintenant opérationnelle. L'ensemble des travaux connexes, remplacement des conduites d'alimentation en eau potable, création réseau d'eau pluviales sur la Poutaque sont également achevés tout comme la clôture du bassin de rétention d'eau.

b) Bibliothèque

Les travaux avancent et prennent tournure : pas de soucis particulier dans leur réalisation si ce n'est une petite déception dans la couleur du badigeon des murs de façades côté rue, de nouveaux échantillons de teintes seront testés.

Le maire soumet le projet d'organisation intérieure de la nouvelle bibliothèque et présente le descriptif de l'équipement informatique et divers mobiliers et matériels, et précise que ces investissements sont éligibles à une subvention de l'Etat au titre de la D.G.D. (dotation générale de décentralisation) et du département au titre du F.D.A.I.

Le coût prévisionnel total des équipements est de 26095,25 € H.T.pour l'équipement informatique et de 74 260 € HT, pour l'équipement en mobilier

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

- d'approuver le coût prévisionnel de l'équipement informatique et divers mobiliers et matériels

- de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la 1^{ère} fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt, la plus élevée possible.
- de solliciter une subvention auprès du Département, au titre du FDAI
- d'autoriser le maire à déposer les demandes auprès de la DRAC Aquitaine et du Conseil général de la Dordogne et à signer tout document s'y rapportant.

 Par ailleurs, concernant le fonctionnement de l'actuelle bibliothèque il propose de solliciter une subvention auprès du conseil général de la Dordogne sur le Fonds Départemental d'Aide aux Fonctionnement au titre :

- de l'animation fonctionnelle du réseau :

*En devenant Centre de ressources associé, la bibliothèque de Neuvic fait bénéficier les communes du réseau de toute l'aide technique et matérielle dont elle dispose.
 A ce titre la bibliothèque propose plus précisément ses services pour tout ce qui concerne la réparation et l'équipement des livres, l'accueil du public, le service des navettes et la consultation du catalogue départemental.*

- de la création d'un emploi supplémentaire à temps complet (augmentation de l'effectif) – 2^{ème} année (création effective au 1^{er} juin 2008)

c) Base de loisirs

La météo a retardé quelque peu ce chantier : les jeux sont maintenant installés. Il reste à terminer la piste piétonne qui mène du bas du centre bourg au bâtiment du restaurant

Dans la perspective de la mise en service de ce nouvel équipement dans le périmètre du camping, le Maire présente au le projet d'avenant au contrat d'affermage du Camping Municipal, à intervenir avec Monsieur Jean Michel DETABLE.

Aussi, le conseil municipal, après examen du projet d'avenant, décide d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au contrat d'affermage du camping municipal conclu le 17 juillet 2008, avec le délégataire, Monsieur Jean Michel DETABLE, tel que présenté et d'autoriser le Maire à signer ledit avenant et tout document pouvant s'y rapporter.

d) Petit Patrimoine – restauration de la Fontaine Saint Pey

Ce projet est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes : cette une belle réalisation en matériaux traditionnels, pierre et bois par l'entreprise VALBOUSQUET

IX - Avancement des projets

a) Aménagement des abords de l'école maternelle

Le conseil municipal décide de relancer les études sur le projet d'aménagements des circulations aux abords des établissements scolaires, école maternelle et collège : les désordres de circulation et de stationnement persistent.

b) Aménagement des circulations et stationnements au stade et piscine

Idem pour cette opération, il a été demandé au Maître d'œuvre le bureau ACTEBA, Monsieur Jean Charles Mondiere d'avancer sur ce dossier afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises dès la fin du mois de juillet.

c) Zone d'activité de la Jaubertie

Une première réunion de calage s'est déroulée le 10 juin pour établir un planning d'intervention, et définir les attendus de la commune avec l'équipe de maîtrise d'œuvre le Cabinet ALBRAND de Sarlat et le géomètre Monsieur RALLION de Ribérac et en présence du Directeur d'Intermarché et de son architecte.

Concernant le subventionnement possible de l'opération, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dispositions concernant la Dotation de Développement Rural (DDR),

- considérant la volonté de la commune de soutenir la création ou l'extension de zones d'activités en vue de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et commerces ou permettre le développement de ceux existants sur le territoire de la commune,
- considérant que le projet d'aménagement de la zone d'activité de la Jaubertie Nord, entre dans la catégorie des opérations d'investissement éligibles à ce titre pour l'exercice 2010,
- approuve le projet d'aménagement d'une zone d'activité sur le secteur de la Jubertie,
- solliciter pour le financement de cette opération, le concours financier de l'état dans le cadre de la DDR.

X - Présentation de la première esquisse du projet de réorganisation des locaux de la mairie

Une première esquisse réalisée par Monsieur Jean Rémy GUY, maître d'œuvre à Trélissac est présentée au conseil municipal : tous les espaces ont été optimisés, de la cave aux combles, sans extension. La modification majeure réside dans la modification de l'entrée du public, qui serait située sur l'arrière de la mairie avec un sas d'entrée en ajout sur le parvis.

XI - Examen projet d'acquisition du terrain Quagliara situé au carrefour de la rue Majoral Fournier et de la voirie de contournement

Le maire rappelle que dans le cadre des acquisitions foncières, octobre 2004, en vue de la réalisation de la voirie de contournement du centre bourg, la commune s'était rendue propriétaire d'un délaissé de voirie, qui par la suite avait été revendu en 2005 à Monsieur et Madame Giovanni QUAGLIARA, propriétaires riverains de ce délaissé.

Il a semblé intéressant après réalisation de la déviation poids lourds, de proposer à Monsieur et Madame QUAGLIARA le rachat par la commune de cette parcelle.

Des négociations ont donc été engagées, elles ont abouti à un accord au prix de 2,50 € le m², et au versement d'une indemnité pour compenser les frais engagés pour l'installation sur ce terrain une canalisation d'évacuation des eaux pluviales qui s'élèvent à 1000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette transaction.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

- d'acquiescer auprès de Monsieur et Madame Giovanni QUAGLIARA, la parcelle de terrain cadastrée section AL 176, située au lieu dit Les Terres du Château, d'une contenance totale de 1200 m², au prix de 2,50 € le m²
- de recourir pour cette transactions à un acte de vente qui sera passé en la forme administrative par devant Monsieur François ROUSSEL, Maire de la Commune de Neuvic, habilité à recevoir et à authentifier ce type d'acte,
- de désigner Monsieur Gérard PEGORIE, ou Madame Jeannine FRENTZEL, adjoints au Maire, pour signer les actes de vente à intervenir entre la commune et Monsieur et Madame Giovanni QUAGLIARA.

XII - Le point sur le contrat de revitalisation Marbot

Le plan de sauvegarde de l'emploi destiné à faciliter le reclassement du personnel a été mis en place conformément à la réglementation. Une cellule de reclassement a été installée, financée par l'entreprise. Le cabinet SODIE est maître d'œuvre de l'opération. Cette cellule a vocation à accompagner le plan de reclassement de 9 mois prévue par le P.S.E.

Par ailleurs, concernant la vente aux enchères publiques du mobilier et matériels Marbot, le conseil municipal autorise le Maire à soumissionner lors de la vente prévue dans les locaux de l'usine, mercredi 23 juin et jeudi 24 juin 2010.

XIII - Présentation rapport annuel du délégataire – service assainissement

L'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales stipule que le délégataire de service public produit chaque année, avant le 1er juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

La société Lyonnaise des Eaux, délégataire du service de l'assainissement a présenté le rapport d'activité afférent à l'exercice 2009 qui est joint à la présente délibération

Le conseil municipal prend acte de cette présentation

Extrait du registre des délibération affiché le 22 septembre 2010